

FRANCHE-COMTÉ &gt; Agriculture

# Le soja, à la mode de chez nous ?

La chambre d'agriculture 25-90 veut étendre les racines de cette vertueuse légumineuse à la grande région pour alimenter un projet de circuit court impliquant la filière comté.

« Un cercle vertueux. » C'est ainsi que Christian Morel, vice-président de la coopérative Terre Comtoise, et Daniel Prieur, président de la chambre interdépartementale 25-90, décrivent la campagne de sensibilisation qui vient d'être présentée aux représentants des filières agricoles.

La réflexion répond à deux questions transversales : « Comment améliorer l'autonomie des exploitations de la zone comté en évitant un recours accru à l'alimentation en granulés, déjà limitée par le cahier des charges de l'AOP à 1 800 kilos par an et par vache ? Et comment, au niveau de

la filière végétale, diversifier la production en favorisant des schémas moins consommateurs d'intrants et donc plus économiques ? »

## Tout bénéf pour les filières

La réponse tient en un seul mot : « soja ». Une légumineuse pas suffisamment enracinée en Bourgogne-Franche-Comté. Pourtant, ces vertus sont multiples. Mais attention, il y a soja et soja. En France, et particulièrement pour l'AOP comté, le soja OGM est banni. Petit hic : seuls 5 % de la production mondiale sont non OGM. D'où l'idée de tendre vers un circuit court régional remplissant deux objectifs : « sécuriser l'approvisionnement en protéines végétales pour le comté et apporter une valeur ajoutée pour les filières céréalières de la grande région. » Filière dans laquelle la consommation de soja tracé non OGM représente 8 500 tonnes par an, soit l'équivalent de 11 000 tonnes de graines.

La coopérative Terre Comtoise et ses partenaires ont anticipé en investissant il y a quelques années dans un outil d'extrusion implanté à Chalon-sur-Saône (Extrusel). La graine est comprimée, l'huile extraite revendue pour la consommation humaine et les tourteaux pour l'alimentation animale.

La chambre veut donc inciter les producteurs de la basse vallée du Doubs, des plaines gray-



Pas suffisamment enraciné en Bourgogne-Franche-Comté, le soja est, entre autres, « un très bon vecteur de rumination pour les vaches. »

Photo Sojaxa

loise et doloise, de Côte-d'Or et du plateau de l'Yonne à diversifier leur assolement en intégrant dans leur rotation la culture de soja ou de la luzerne. De plus, tous deux possèdent le statut « paiement vert » mis en place par l'Europe. « C'est une association d'intérêt pour l'ensemble des filières », répète Daniel Prieur. « Notamment un intérêt agronomique de diversification des productions dans la zone basse qui subit de mauvais résultats et souffre d'une production qui se développe tous

azimuts sur la planète. C'est une donnée géopolitique que les agriculteurs doivent intégrer. »

Le président de la chambre interdépartementale pousse même son raisonnement jusqu'à encourager l'inscription dans le cahier des charges de ces aspects complémentaires de l'alimentation des vaches de la zone AOP en ajoutant à l'obligation fourragère une restriction sur la provenance des concentrés. À suivre.

Éric BARBIER

# 8500

En tonnes, dans la région, la consommation annuelle de tourteaux de soja tracé non OGM, soit l'équivalent de 11 000 tonnes de graines.



Photo d'archives

## Questions à ?

**Claude Vermot-Desroches**  
Président du Comité interprofessionnel de gestion du comté (CIGC)

« Je partage l'idée sur le fond mais je suis rabat-joie »

Partagez-vous l'intention de Daniel Prieur de réglementer l'approvisionnement en aliments complémentaires à la Bourgogne-Franche-Comté ?

« Tout d'abord, quand on écrit quelque chose, il faut pouvoir le tenir. Ensuite, je pense qu'il s'agit du même débat que pour les sangliers du mont d'or. Si on veut qu'elles viennent de la zone AOP, on ne pourra s'approvisionner que sur les arbres qui sont plantés entre Maîche, Levier et Pontarlier. Les Jurassiens en seront exclus. Je partage l'idée sur le fond mais je suis

rabat-joie en disant que, réglementairement, ce n'est pas tenable. »

Vous craignez a priori qu'une telle mesure soit contre-productive ?

« Je rejoins l'idée qu'on aimerait que ces concentrés viennent de la région toute proche. Mais démontrer à l'Inao que cette démarche a une incidence sur la qualité et le goût du comté, c'est quelque chose qu'on ne peut pas prouver. »

Il y a peut-être une autre approche à envisager ?

« Je ne suis pas d'accord avec Daniel Prieur qui dit que j'ai peur. Je

suis simplement réaliste. On peut peut-être s'entendre sur une charte de bonnes pratiques qui prévoit que les producteurs de lait AOP s'approvisionnent prioritairement dans notre région... Une sorte de demande AOP+. Mais qui ne sera pas inscrite dans le cahier des charges. Petit rappel historique. La filière a souvent pris des postures vis-à-vis de l'autonomie des exploitations et la baisse des intrants et des concentrés. Ce qui a généré l'incompréhension des producteurs d'aliment pour le bétail, qui pensaient qu'il s'agissait d'une atteinte à leur commerce. Ils ne nous soutenaient pas tellement. C'est toute la difficulté de ce débat. Daniel Prieur fait semblant de ne pas comprendre mais l'exemple le plus flagrant concerne le fourrage. Il n'est pas possible d'avoir un brin de foin en dehors de la zone. Si on fait pareil pour les concentrés... »

« Le soja est un très bon apport protéique pour les animaux. Elle possède de longues racines qui structurent le sol et restituent l'azote que cette plante fixe naturellement, ce qui a pour effet de réduire considérablement les besoins en intrants. Et puis, c'est aussi un très bon vecteur de rumination pour les vaches. »

**Daniel Prieur**  
Le président de la chambre d'agriculture interdépartementale 25-90 est convaincu des vertus du soja pour les filières agricoles de la région